



Université de Bretagne Occidentale

Brest, le 20 mars 2019

Communiqué-*Invitation* presse

Justice prédictive : accepteriez-vous d'être jugé par un algorithme ?

Antoine Garapon et Jean Lassègue à l'UBO

Nous vous invitons à un point-presse avec Hervé Le Men, responsable de la médiation scientifique des Bibliothèques universitaires, et Mickael Lavaine, enseignant-chercheur en droit à l'UBO, membre du Lab-LEX, laboratoire de recherche en droit de l'UBO et de l'UBS.

Date et heure : mardi 26 mars à 10h.

Bibliothèque du Bouguen, 10 avenue Le Gorgeu, Brest

Table ronde : « Justice prédictive : accepteriez-vous d'être jugé par un algorithme ? »

Bibliothèque du Bouguen, 2 avril 2019, 18 h-20 h.

Avec :

- **Antoine Garapon** : magistrat, Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, chroniqueur à France Culture

- **Jean Lassègue** : philosophe et épistémologue, chargé de recherche au CNRS

- **Valère Ndior** : enseignant-chercheur en droit à l'UBO, directeur-adjoint du Lab-LEX, EA 7480

- **Mickael Lavaine** : enseignant-chercheur en droit à l'UBO, membre du Lab-LEX, EA 7480

Animée par Hervé Le Men, Bibliothèques universitaires de l'UBO, dans le cadre du cycle « Sciences et Prédictions ».

Entrée libre.

Les Bibliothèques universitaires de l'UBO développent des actions de médiation scientifique en direction du grand public. De mars à mai 2019, elles proposent un cycle de tables rondes sur les modèles et outils de prédiction en sciences, droit et médecine.

Lors du prochain rendez-vous, mardi 2 avril, Antoine Garapon, magistrat et Secrétaire général de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice, et Jean Lassègue, philosophe et historien de l'informatique, chargé de recherche au CNRS, présenteront leur ouvrage « Justice digitale ». Ils échangeront avec Valère Ndior et Mickael Lavaine, tous deux enseignants-chercheurs en droit à l'UBO. Le public sera invité à interroger les quatre intervenants. Les débats seront animés par Hervé Le Men, responsable de la mission Médiation scientifique des BU

Droit, numérisation des données et des procédures, intelligence artificielle

A l'ère du Big Data et du Deep Learning, de plus en plus de start-up se placent sur le marché de la « Legal Tech ». Elles conçoivent des logiciels capables, par exemple, de quantifier un risque juridique, d'anticiper une décision de justice ou d'évaluer le risque de récidive d'un détenu. Cette justice sans intervention humaine pourrait désengorger les tribunaux, favoriser l'accès à la justice ou réduire la part d'arbitraire et d'aléas propre à la justice humaine.

Cette transformation affecte en profondeur la justice

Comment vérifier les arguments d'une décision de justice qui s'appuie sur un traitement algorithmique ? Que se passe-t-il quand des plateformes de services juridiques proposent de régler des conflits ?

Dans leur livre, *Justice digitale* (Puf, 2018), Antoine Garapon et Jean Lassègue s'interrogent plus généralement sur ce qui pourrait advenir du statut de la preuve, de la justice, du politique et de l'État si les calculs et les corrélations permises par l'écriture algorithmique remplaçaient peu à peu l'interprétation des textes de loi. Ils nous posent la question : accepteriez-vous d'être jugé par un algorithme ?

A venir : 3^{ème} et dernière table ronde du cycle // 28 mai 2019, 18h-20h, BU du Bouguen

Médecine prédictive : vices et vertus des prédictions

avec :

Claude Férec, chef de service du laboratoire de génétique au CHRU de Brest, directeur scientifique de l'EFS, conseiller régional de l'Inserm

Stéphanie Renard, enseignante-chercheure en droit à l'UBS, membre du Lab-LEX

Philippe Ouvrard, professeur agrégé de philosophie, membre du Comité d'éthique du CHRU de Brest

Contact :

Hervé Le Men, responsable de la médiation scientifique des Bibliothèques universitaires

herve.lemen@univ-brest.fr // 02 98 01 66 33